

Secrétariat Général

Date : 23 janvier 2018

Dossier suivi par : Olivier BLEUNVEN

Objet : Formation aux risques EPL - Personnels vie scolaire

Monsieur Philippe VINCONDirecteur Général de l'Enseignement
et de la Recherche
DGER - 1 ter, avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP

Monsieur le Directeur Général,

Dans votre lettre du 30 octobre dernier vous demandiez aux DRAAF de déployer deux outils de formation sur les questions de prévention et de gestion des risques dans les établissements. Suite à ce courrier, le Snetap-FSU vous avait interpellé directement à l'occasion du CTEA du 29 novembre 2017, puis vos services lors du CTM Formco du 11 janvier dernier, pour vous alerter sur plusieurs points problématiques de votre lettre :

- l'annonce du caractère obligatoire d'une des deux formations,
- la possibilité de compléter ces formations mais de façon payante et à la charge de l'EPL,
- l'absence d'un cadrage du dispositif par un texte réglementaire,
- l'absence d'informations sur les moyens, le temps, le moment prévus pour cette formation,
- le choix de cibler uniquement les personnels de vie scolaire sur une problématique qui touche l'ensemble des équipes éducatives.

Si le Snetap-FSU ne nie pas le caractère prioritaire que peut avoir la prévention et la gestion des risques dans les EPL, ce caractère prioritaire ne peut justifier la remise en cause des droits des agents, et nous rappelons que la formation est un droit, à l'initiative de l'agent, et ne peut en aucun être une obligation.

Devant notre exigence d'un retrait du caractère obligatoire de cette formation vous avez reconnu en CTEA un manque de lisibilité de la communication et tenté de clarifier cette question en précisant qu'il s'agissait « *d'une obligation fonctionnelle mais pas juridique* ».

Pour le Snetap-FSU cette réponse ne clarifie rien. Et même si lors du CTM Formco vos services ont assuré qu'il n'y aurait « *pas de sanctions contre les agents qui ne suivraient pas cette formation* » ce message n'est pas relayé par les autorités académiques et les chefs d'établissements.

Le Snetap-FSU attend une information claire sur votre stratégie "*face aux risques en EPL*". Mais de façon urgente, nous vous demandons l'envoi aux DRAAF, aux établissements et aux agents, de consignes sur l'abandon du caractère obligatoire de la formation, sur les moyens nationaux et le temps que les établissements pourront consacrer à cette formation, sur le rappel de réalisation des formations sur le temps de travail et sur la nécessité d'un travail en équipe.

Nous vous informons que le Snetap-FSU a confirmé auprès de ses adhérent.es qu'il n'y aura pas de sanctions contre les personnels qui choisiraient de ne pas suivre la formation intitulé "*Savoir réagir face aux risques, ça s'apprend !*" et qu'il y sera attentif.

Il les a également appelé à suspendre leur participation à ce dispositif dans l'attente de vos clarifications.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Monsieur le Directeur Général, en notre dévouement le plus sincère pour le Service Public d'Éducation.

Olivier BLEUNVENSecrétaire Général Adjoint Snetap-FSU
Secteur Pédagogie Vie scolaire